

## DÉCLARATION

### *Pour un Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) visionnaire et écologique*

ATTENDU QUE l'agglomération montréalaise doit gérer plus d'un million de tonnes de matières résiduelles annuellement pour une population de 1,8 million de personnes, soit plus de 20% du tonnage produit au Québec et 25 % de la population québécoise ;

ATTENDU QUE l'agglomération doit se doter d'un PDGMR dans le respect de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 et de sa prochaine version ;

ATTENDU QUE l'objectif global de détournement atteint à ce jour par l'agglomération est bien en dessous de celui exigé par la Politique actuelle (22% au lieu de 60%) et donc que l'agglomération accuse déjà un retard très important ;

ATTENDU QUE le projet de PDGMR ne permettrait d'atteindre l'objectif global de détournement de la Politique actuelle de 60% que 10 ans après l'échéance fixée par ladite Politique ;

ATTENDU QUE le projet de PDGMR ne permettrait pas de dépasser l'objectif global de détournement de la Politique actuelle de 60% pour répondre aux exigences probablement révisées à la hausse de la prochaine version de la Politique ;

ATTENDU QUE les différentes options de technologie thermique (comme l'incinération et la gazéification) doivent être considérées comme de l'élimination et non comme de la valorisation<sup>1</sup>.

**Nous, les organismes signataires, demandons à la Commission sur l'environnement, les transports et les infrastructures et au Conseil de l'agglomération montréalaise, que le PDGMR soit bonifié afin que sa version finale permette :**

**1. D'atteindre avant 2012 le taux global de détournement de l'élimination fixé par l'actuelle Politique québécoise, soit 60% (aujourd'hui 22%) :**

- a. Adopter l'objectif de 60% pour 2012 au plus tard
- b. Mettre en place d'ici 2012 toutes les infrastructures nécessaires à cet effet concernant le centre de réemploi, la valorisation biologique -compostage aérobique ou anaérobique- (les matières putrescibles représentant quelque 40% de tout le sac vert sont au cœur de l'atteinte de l'objectif) et tous les écocentres (8)
- c. Mettre en place toutes les mesures dès 2009 qui permettent d'optimiser les taux atteints pour les 3RV : sensibilisation, services aux citoyens (collecte à 3 voies, collectes itinérantes des RDD, recyclage sur rue et dans les parcs...), réglementation, exemplarité du milieu municipal

---

<sup>1</sup> Quand elle est brûlée, la matière première est perdue pour toujours et non remise dans le cycle de production entraînant dans certains cas la disparition de ressources non renouvelables comme le plastique, la production de résidus complètement stériles, un bilan énergétique et de lutte aux GES beaucoup moins intéressant que le réemploi, le recyclage et la valorisation biologique. Au plus, certaines technologies thermiques représentent de l'élimination à valeur énergétique ajoutée si on la compare à d'autres techniques d'élimination.

- 2. D'atteindre un objectif global de détournement de l'élimination de 90% pour 2018 (les 10% restants représentant la part estimée réelle des résidus ultimes) :**
  - a. Adopter l'objectif de 90% pour 2018
  - b. Évaluer l'efficacité de toutes les mesures en place de 2008 à 2012 et les améliorer en vue du nouvel objectif de 2018
- 3. De se doter des moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre toutes les mesures du PDGMR**

Les mémoires, déposés par les divers organismes environnementaux auprès de la Commission sur l'environnement, les transports et les infrastructures, abondent en ce sens. De plus, ils suggèrent et illustrent maintes façons d'atteindre les objectifs du PDGMR. Un effort marqué a été fait afin d'offrir à la Commission des conseils et outils pour répondre aux besoins de la communauté en vue d'une gestion écologique des déchets. Les citoyens et citoyennes de la métropole montréalaise sont prêts, soutenons leur enthousiasme!

### **Les organismes signataires**

1. Action RE-buts
2. Centre d'écologie urbaine de Montréal
3. Centre environnemental Tourne-Sol
4. Collectif en environnement Mercier-Est
5. Collège de Rosemont
6. Comité Saint-Urbain
7. Conseil central du Montréal métropolitain – CSN
8. Conseil régional de l'environnement de Montréal
9. Conseil régional de l'environnement de Laval
10. Consortium Écho-Logique
11. Éco-quartier Pointe-Saint-Charles
12. ENvironnement JEUnesse
13. Équiterre
14. Insertech Angus
15. Institut national d'information en santé environnementale
16. Mouvement au courant
17. Regroupement des éco-quartiers
18. Soder Inc.